

OBJET : Aide financière aux projets des associations sportives.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'investissement des associations sportives yerroises pour promouvoir le sport sur la Ville,

VU l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Générales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

DECIDE d'attribuer une aide financière aux associations sportives ayant présenté leur projet, comme suit :

- Association Yerroise de Tennis de Table : achat de matériel handisport (700 euros),
- Association Sportive de Boxe Anglaise d'Yerres : achat d'un ring démontable pour la salle Finet (2 500 euros),
- Cercle d'Escrime de Yerres : formation de l'encadrement de la classe d'escrime (500 euros),
- Rando Club Yerrois : journée de la randonnée du 10 octobre 2010 - Manifestation d'ampleur : 40 ans du club (400 euros)
- Rugby Olympique Yerrois : Scolarugby (500 euros),
- Tennis Club du Parc : 30 ans du club - Organisation de la soirée adhérents (200 euros),
- Yerres Cycliste Club : renforcer les liens du jumelage - Liaison YERRES / MENDIG (300 euros),
- Yerres Savate Boxe Française : challenge départemental et sélection de jeunes (300 euros),
- Athlétisme Brunoy Club (A.B.C.) : organisation de la course les «10 bornes de la Saint-Médard » (200 euros),

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune.



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Faint, illegible text appearing as a vertical list of characters or numbers on the right edge of the page.



certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 07/07/20
de la publication le 08/07/20
du Maire,

Signature of the Mayor (Nicolas Dupont-Aignan).